



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 63413

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur le plan cancer dévoilé par le Président de la République. Il désire connaître les principales mesures comprises dans ce plan.

Texte de la réponse

Le plan Cancer 2009-2013 rendu public par le Président de la République le 2 novembre 2009 est la déclinaison opérationnelle du rapport remis au Président de la République par le professeur Jean-Pierre Grünfeld en février 2009 : « Recommandations pour le plan cancer 2009-2013 ». Ce nouveau plan s'inscrit dans la continuité du plan Cancer 2003-2007. Il est disponible sur le site de l'Institut national du Cancer : <http://www.e-cancer.fr>. À partir des acquis du plan Cancer 2003-2007, de nouvelles propositions permettent d'impulser un nouvel élan et de porter une nouvelle ambition. Structurées en cinq axes, les principales mesures du plan 2009-2013 portent sur : le renforcement des moyens de la recherche pluridisciplinaire et la caractérisation des risques environnementaux et comportementaux ; la production et la communication annuelle des informations sur le cancer et la cancérologie, et notamment une analyse de sa répartition sur tout le territoire ; une meilleure prise en compte des inégalités de santé face au cancer, particulièrement sur les inégalités d'accès et de recours au dépistage ; la personnalisation de la prise en charge des malades et le renforcement du rôle du médecin traitant, en développant le programme personnalisé de soins ; le développement d'une prise en charge sociale personnalisée et d'accompagnement dans la phase d'après-cancer.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63413

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 novembre 2009, page 10578

Réponse publiée le : 16 février 2010, page 1793